

Communiqué

Lutte à la pauvreté

Une proposition intelligente et structurante à bonifier

Québec – 12 juin 2002. Les premiers jalons de la proposition gouvernementale de lutte contre la pauvreté présentés aujourd'hui par la ministre Linda Goupil et ses collègues Nicole Léger et Jocelyne Caron, sont jugés intelligents et structurants par le Chantier de l'économie sociale. Cette proposition prend en considération plusieurs éléments mis de l'avant par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté (l'idée même d'une loi, la création d'un Conseil et d'un Observatoire, l'implication des personnes en situation de pauvreté et leurs organisations, l'obligation d'examen de chaque loi et règlement en fonction de leur incidence sur la pauvreté, l'obligation de rendre des comptes sur l'évolution de la stratégie, l'établissement d'un revenu minimum de solidarité, un processus de révision des normes du travail, etc.). Il s'agit d'une reconnaissance significative de la réflexion et de la mobilisation citoyennes animées par le Collectif depuis plus de trois ans.

La proposition gouvernementale soumise aujourd'hui est solide et mérite d'être débattue sérieusement au cours des prochains mois. Plusieurs éléments devraient être bonifiés, afin notamment de clarifier toute ambiguïté quant à la perpétuation de pratiques discriminatoires entre différentes catégories de personnes en situation de pauvreté et quant à la participation volontaire et sans entrave aux mesures d'insertion sociale et professionnelle.

Cette proposition gouvernementale pourra toutefois être mieux appréciée à la lumière du plan d'action qui sera soumis au cours des prochains mois. Le Chantier de l'économie sociale espère que le Gouvernement y énoncera alors des objectifs précis et mesurables de réduction et d'élimination de la pauvreté qui reposeront sur un engagement et une mobilisation de l'ensemble des composantes la société québécoise. « En effet, précise Nancy Neamtan, présidente du Chantier de l'économie sociale, la crédibilité d'une stratégie de lutte à la pauvreté dépend de sa capacité de s'inscrire dans une dynamique sociale et économique qui nous engage dans une autre façon de se développer, d'une manière plus solidaire, qui repose notamment sur un entrepreneurship responsable socialement. » Les entreprises de l'économie sociale, au nombre de 6 200 au Québec, sont fières de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, par les emplois qu'elles créent, par les produits et services qu'elles offrent, par les réseaux et les communautés qu'elles mobilisent. Mais elles refusent d'être les seules entreprises à devoir s'y consacrer.

Ce Projet de loi sera engageant pour le Gouvernement qui l'adoptera. Cette politique novatrice sous plusieurs aspects pourrait également devenir une référence au plan international pour d'autres États désireux de respecter les engagements pris dans le cadre de l'actuelle Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

Informations : Jean Robitaille, 514 928-5943, Responsable des communications